

Paris, le 27/06/2022

COMMUNIQUE RECTIFICATIF
PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
REDUCTION DE MOYEN AU CONTRAT DE LIQUIDITE
AVEC KEPLER CHEUVREUX

Ce communiqué a pour but de rectifier le communiqué publié le 24/06/2022 comme il suit.

Par contrat en date du 31 décembre 2018 modifié par avenant en date du 4 mars 2022, la société Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou (ISIN : FR0000045304) a confié à la société Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires admises en négociation sur Euronext Paris.

En date du 23 juin 2022, en conformité avec l'article 4 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a réduit les moyens affectés au contrat de liquidité de :

- 133.000€

La position, après retrait de ces moyens, en date du 23 juin 2022 est de :

- 8 347 Titres

- 169 670.91€

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit

Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n 07 023 896

Siège Social et Services Administratifs

18, rue Salvador Allende
BP 307 86008 POTIERS CEDEX

☎ 05 49 42 33 33 - Fax 05 49 42 35 22

www.ca-tourainepoitou.fr

SWIFT: AGRIFRPP894

N° TVA Intracommunautaire : FR02
399 780 097 RCS POITIERS

Direction Générale et Services Administratifs

45 Boulevard Winston Churchill
37041 TOURS CEDEX

☎ 02 47 39 81 00 Fax 02 47 39 83 00